PROGRAMME DE L'OFFRE DE FORMATION

Responsabilités, obligations, déontologie

PUBLIC CIBLE	PRÉ-REQUIS	NIVEAU	DURÉE ESTIMÉE
Professionnels de l'immobilier	Aucun		2h00

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- S'approprier le décret du 28 août 2015 de la loi Alur instaurant un code de déontologie
 - Responsabilités, Obligations, Déontologie (02h00)

APTITUDES

COMPETENCES

CONTENUS PÉDAGOGIQUES

- Ce module va vous permettre d'être à jour sur le nouveau code de déontologie fixé par la loi Alur, les obligations de l'agent immobilier, ses responsabilités. Vous traiterez également des cas de jurisprudence.
 - Faire le point sur les obligations de l'agent immobilier
 - Faire le point sur les responsabilités de l'agent immobilier
 - Le cas des agents commerciaux - Études de cas et jurisprudence
 - La lutte contre le blanchiment d'argent
 - Définitions des termes importants

METHODES MOBILISEES

MOYENS TECHNIQUES

MOYENS D'ENCADREMENT

MODALITES D'EVALUATION

MODALITÉS D'ACCÈS

INTER entreprise

DURÉE D'ACCÈS

1 jour(s) ouvré(s)

TAUX DE REUSSITE

DEBOUCHES